

## **"L'incroyable Alésien" saison 2, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 février !**

Dernière ligne droite pour s'inscrire à "L'incroyable Alésien" saison 2, spécial danse.

### **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 février 2025.**

Pour participer à la compétition organisée par la Ville d'Alès, il faut être résidant ou être scolarisé dans la cité cévenole ou dans son agglomération. Avoir entre 11 (ou dans l'année de ses 11 ans) et 25 ans et remplir le formulaire d'inscription disponible sur demande auprès de la Maison de la jeunesse.

Le concours sera divisé en 3 catégories, solo, duo ou groupe.

Pour les catégories solo et duo, les participants seront séparés en 2 tranches d'âge :

- 11/15 ans
- 16/25 ans

Les danseurs ne pourront se présenter que dans une seule catégorie et leur chorégraphie ne pourra dépasser 2m30 pour les sélections ET pour la finale.

Pour participer à la sélection, les candidats devront impérativement faire part d'une clef USB contenant la musique de leur passage sur scène avant le 15 février 2025 à la Maison de la jeunesse.

**La sélection aura lieu le 1er mars 2025 à l'espace Cazot à Alès et la grande finale se déroulera le 28 juin 2025 sur la scène des jardins du Bosquet.**

### **De belles récompenses culturelles à la clé**

- Les premiers de chaque catégorie seront invités à participer à des « avant-scènes » d'événements majeurs organisés par la collectivité et/ou par le Cratère Scène Nationale ainsi qu'à un « avant-scène » pour le concours de la FFD

Ils recevront également des places pour 2 spectacles du Cratère Scène Nationale

- Les seconds de chaque catégorie se verront accorder un bon d'achat de 100€ par personnes (montant plafonné à 1000€ pour les groupes de plus de 10 membres)
- Les troisièmes de chaque catégorie recevront un lot de goodies
- Le coup de cœur du public recevra un lot de places spectacle au Cratère Scène Nationale ou à un autre événement organisé par la collectivité ainsi que des accès à des espaces culturels de l'Agglomération.

Aucune contrepartie financière ni dépense ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.